



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30
Au Point 21 à Laillé (35)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 4 octobre 2019 à 14h30** au Point 21 à Laillé (35), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Excusés :

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitre communauté
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Assistaient également :

Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Monsieur Jean PLACINES, Directeur de la Délégation Armorique - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Bernard LEBRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité à l'EPTB
Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-
Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

*

* *

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30
Au Point 21 à Laillé (35)

11 - Eau potable : Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) et du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – exercice 2018

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *le délégué d'un service public produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Délégué**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.* »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « *le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service** public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.* »

Ces deux rapports sont donc soumis au Comité Syndical de l'EPTB Vilaine. **Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2018 sont les suivants :**

- Volume d'eau brute pompé en Vilaine : 23 802 527 m³ ;
- Volume facturé aux collectivités clientes : 20 944 805 m³ (- 7,2 % par rapport à 2017) ;
- Volume prélevé depuis la nappe de Campbon : 517 266 m³ ;
- Volume maximal journalier produit à l'usine : 85 830 m³, le 20/06/2018 ;
- Répartition des ventes d'eau par Départements :

Département	2018	
	Volume (m ³)	%
35	2 099 771	10,0
44	14 157 032	67,6
56	4 688 002	22,4
Total	20 944 805	100

2018 a été une année de forte production à l'usine (effets cumulés d'un déficit pluviométrique persistant et de travaux sur le réseau de transport de la Carene), même nous sommes restés en dessous des niveaux de production record de 2017.

- Recettes des ventes d'eau :
 - o Recette globale : 9 987 321,74 € H.T ;
 - o Part Délégué : 3 822 856,14 € H.T ;
 - o Part EPTB Vilaine : 5 379 230,90 € H.T ;
 - o Redevance Agence de l'eau : 785 234,70 € H.T ;
- Pour mémoire les recettes 2017 s'élevaient à :
 - o Recette globale : 10 654 041,48 € H.T ;
 - o Part Délégué : 3 972 148,97 € H.T ;

- Part EPTB Vilaine : 5 888 179,80 € H.T.
- Redevance Agence de l'eau : 793 712,71 € H.T. ;
- Prix moyen de l'eau livrée : 0,4768 € HT/ m³, soit 57,22 € HT/120 m³ ;
 - Part EPTB Vilaine : 0,2568 € HT/m³ ;
 - Part Sepig : 0,1825 € HT/m³ ;
 - Part Agence : 0,038 € HT/m³ ;
- Le prix moyen en 2017 était de 0,4721 € HT/ m³, soit 56,65 € HT/120 m³ ;
 - Part EPTB Vilaine : 0,2609 € HT/m³ ;
 - Part Sepig : 0,1760 € HT/m³ ;
 - Part Agence : 0,0352 € HT/m³ ;
- Rendement des réseaux : 99,5% ;
- Production de boues :
 - 2 400 m³ ;
 - siccité moyenne de 17,2 %, soit 412 tonnes de matières sèches.

Qualité de l'eau :

- *Qualité de l'eau brute* : 1 006 prélèvements ont été réalisés, pour 10 533 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus).
 - Les concentrations ont été globalement inférieures aux valeurs moyennes observées depuis 10 ans pour les nitrates, équivalentes pour le phosphore, et plus élevées pour l'ammonium ;
 - Les concentrations en chlorures ont été plus faibles que les années précédentes. La crue atypique de juin 2018 a entraîné un « lessivage » qui a évité les pics de concentration habituellement observés en fin d'été ;
 - Les concentrations en Carbone Organique Total (COT) ont été plus élevées que les années précédentes : moyenne à 7 mg/l avec une pointe à 13 mg/l le 26 juin. L'épisode de juin 2018, s'il a été bénéfique vis-à-vis des chlorures, a causé une forte augmentation des matières organiques ;
 - Pour les micropolluants, les analyses spécifiques mensuelles menées par l'exploitant ont mis en évidence en 2018 la présence des molécules suivantes :
 - Pesticides (essentiellement des produits de dégradation), globalement bien éliminés par la filière actuelle, mais pas en totalité dans le cas du métolachlore ESA. Concernant cette dernière molécule, un bruit de fond de l'ordre de 0,2/0,3 µg/l est observé sur l'année, avec des pics de concentration pouvant dépasser les 0,6 µg/l ;
 - phénols (notamment le Bisphénol A) sur lesquels la filière de traitement actuelle est efficace ;
 - organostanneux (probablement issus des peintures marines) et phtalates (plastifiants). Sur ces derniers, l'élimination par la filière de traitement actuelle n'est pas toujours complète.
- *Qualité de l'eau traitée* : 466 prélèvements ont été réalisés, pour 8 478 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Aucun dépassement de limite de qualité n'a été observé. 24 non-respects de références de qualité ont été observés, concernant les paramètres suivants : équilibre calco-carbonique (2 dépassements), bactérie ASR (1 dépassement), COT (6 dépassements), fer (2 dépassements), température (13 dépassements). 8 dépassements de norme ont été observés sur le paramètre métolachlore ESA. Les mesures allaient de 0,12 µg/l à 0,21 µg/l pour une norme fixée à 0,1 µg/l. Néanmoins, ce paramètre, suivi à l'usine à titre préventif depuis 2014, n'est pas encore officiellement intégré au contrôle sanitaire.
- *Qualité de l'eau distribuée* : 282 prélèvements ont été réalisés, pour 4 240 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Le taux de conformité par rapport aux limites

de qualité (qui ne prend en compte que le contrôle sanitaire microbiologique et 97 % pour la physico-chimie. 1 non-conformité a été constatée concernant le paramètre THM : le 11/09 aux Fougerets, valeur mesurée de 106,45 µg/l, pour une limite de qualité de 100 µg/l. 7 non-respects de références de qualité ont été observés, concernant les paramètres suivants : bactérie ASR (1 dépassement), COT (6 dépassements).

Etat de la dette :

- Capital restant dû au 31 décembre 2018 : 11 272 097,00€ :
- Epargne brute annuelle 2018 : 1 692 803,00 € :
- Durée d'extinction de la dette à fin 2018 : 6,6 ans.

Compte annuel de résultats :

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) est un des éléments constitutifs du Rapport Annuel du Délégué. Il est annexé au présent rapport, **et fait apparaître pour l'exercice 2018 un résultat net positif de 233 831 €.**

Restructuration de la filière de traitement de l'usine de Férel (Usine d'Eau Potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique) :

Le marché de travaux a été attribué début 2016 au groupement d'entreprises Degremont (mandataire)-Eiffage-Sarc-Ineo, pour un montant de 21,99 M€ HT. La réalisation est programmée sur la période 2016 – 2023 :

- Tranche ferme (2016-2020 – 17,46 M€ HT) : construction d'un double étage décantation /réacteurs au charbon actif en poudre, aménagement de la filière boues, travaux de sécurisation électrique et hydraulique ;
- Tranche conditionnelle (2021-2023 – 4,53 M€ HT) : démolition des filtres à charbon actif en grains, construction d'une bache de contact chlore et de neutralisation finale, mise en place d'un traitement de désinfection aux UV.

Les travaux ont démarré en janvier 2017. Début octobre 2018, les ouvrages du premier étage de traitement (étape de décantation) ont été mis en service. La démolition des anciens ouvrages abandonnés (pulsators) a commencé à suivre. Elle permettra de libérer les emprises nécessaires à la construction du deuxième étage de traitement (réacteurs à charbon actif en poudre), dont la mise en service, programmée en avril 2020, marquera la fin de la tranche ferme.

Aqueduc Vilaine Atlantique :

L'Aqueduc Vilaine Atlantique est un projet structurant d'interconnexion (environ 90 km de canalisations de diamètres DN600, DN700 et DN800) qui reliera à terme l'usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique à celle de Villejean à Rennes. Cette liaison de sécurisation interdépartementale pourra fonctionner dans les deux sens. Les deux premières tranches de cette liaison, entre l'usine de Vilaine Atlantique et Bains sur Oust, ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vilaine.

La troisième tranche, entre Bains sur Oust et l'usine de Villejean, est pilotée par le Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine (SMG 35). Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Safege/Bourgois début 2014. L'avant-projet finalisé fin 2015, pour un montant de travaux estimé à 30 M€ HT, a été officiellement validé par le Comité Syndical du SMG 35 début 2016.

L'enquête publique a eu lieu fin 2017. L'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale a été publié en 2018. La consultation travaux est programmée en 2019, pour une signature du marché envisagée début 2020.

Autres faits marquants :

Un projet de recherche visant à améliorer la connaissance de la diffusion des eaux salées en amont du barrage d'Arzal (via l'écluse) a démarré en 2016 pour une durée de trois ans. Ce projet est piloté par la Saur et réalisé en étroite collaboration avec les équipes de l'EPTB (eau potable, mais aussi système d'information). Il implique, outre la Saur et l'EPTB, une équipe de modélisation de l'Inria (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique), ainsi qu'Imageo, une PME spécialisée dans le développement d'outils innovants de suivi de la qualité des eaux de surface.

Le projet s'est terminé fin 2018. Il a permis d'acquérir trois années de données en continu (conductivité et température) en différents points de la Vilaine, de construire un modèle mathématique en trois dimensions de diffusion de la salinité en amont du barrage d'Arzal, et de tester différents scénarios de gestion pour préserver la ressource des entrées d'eau saumâtre.

*

* *

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, prend acte du contenu du Rapport Annuel du Délégué et approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2018.

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT